

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [noemie-gauvreau-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/79f6c153745777b0ea024b9c>

Date d'obtention : 2025-03-13 15:07:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que lorsqu'un élève demande de l'aide dans un contexte de sextage que nous nous référons à la trousse Sexto et suivons les étapes. Advenant que la situation est externe à l'école, orienter la personne vers les services policiers (parents). Refuser de rencontrer un jeune pour obtenir des informations si le jeune n'a pas fait la demande.

Aussi, d'éviter d'investiguer auprès d'un jeune ayant fait un acte malveillant mais expliquer les démarches.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus consciente des actions que je peux faire : quoi faire dans quel contexte

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre les étapes et expliquer mes démarches